

adressait au gouvernement une demande de ce genre qu'il serait disposé à agréer.

Je suis reconnaissant au ministre de la réponse qu'il m'a faite cet après-midi et qui m'intéresse. Il m'a dit que, si Terre-Neuve présentait une demande d'aide pour une entreprise hydro-électrique que le gouvernement jugerait convenable, cette demande serait accueillie avec sympathie. Quand je lui ai demandé comment le gouvernement s'y prendrait si le bill était adopté tel qu'il est présentement rédigé, il a donné à entendre que, si c'était nécessaire, un autre bill serait présenté. Je signale au ministre que, selon les rumeurs qui circulent dans les couloirs du Parlement,—il arrive parfois que nous tirions plus de renseignements des rumeurs que de ces déclarations faites en temps et lieu,—si le gouvernement tient tant à l'adoption du présent bill, comme de celui intéressant Beechwood, c'est qu'il veut être certain qu'il figure dans les statuts avant toute dissolution possible et fortuite. Je ne cherche pas en ce moment à connaître la date des élections. Si je voulais la connaître, je demanderais le renseignement sans ambages.

M. Fraser: Et on vous le refuserait sans ambages.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député de Peterborough dit qu'on me refuserait ce renseignement sans ambages. Peut-être aurons-nous nous-mêmes à répondre à la question un de ces jours. Voici celle que je pose au ministre. Supposons que les Chambres soient dissoutes et que nous nous trouvions au beau milieu d'élections générales. Supposons aussi que pendant cette période le gouvernement tiendrait beaucoup à satisfaire à une demande comme celle-ci qui viendrait de Terre-Neuve. Le ministre ne se rend-il pas compte que sans une loi, le gouvernement ne pourrait rien faire et qu'il faudrait attendre la convocation de nouvelles Chambres, sous un gouvernement nouveau, quel qu'il soit?

Que le ministre songe donc combien il serait facile de résoudre ce problème simplement en supprimant les mots "par générateurs à vapeur" des lignes 16 et 17 de la disposition. Il me dira sans doute qu'on peut retrouver dans le même bill un autre endroit d'où il faudrait également supprimer ces mots. Je me permets toutefois de lui dire qu'en ce qui concerne l'apparition de ces mots à la 25^e ligne, à la 2^e page, on pourrait fort bien les y laisser, malgré la modification proposée par nous, car il est question là des subventions éventuelles au titre du charbon de l'Est utilisées à certaines fins.

Comme je le disais, il y aurait peut-être lieu d'apporter une ou deux autres modifications indirectes, mais je n'en prie pas moins le

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ministre de revenir une fois de plus sur cette question, eu égard à la situation de Terre-Neuve ainsi qu'à la situation du gouvernement au cas où il voudrait satisfaire à une demande comme celle-là. Qu'il envisage donc la suppression de ces mots "par générateurs à vapeur".

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu cet après-midi à cette question, en mettant fin au débat à l'étape de la deuxième lecture. Je disais alors, en effet, que prévoir actuellement une modification de ce genre serait manquer de parole aux deux premiers ministres. J'ai dit cet après-midi qu'ils désiraient que le bill soit conçu de cette façon, pour plusieurs raisons. Il s'agissait d'abord de distinguer les centrales hydrauliques des centrales thermiques. Ils avaient pour cela leurs raisons particulières. Mais essentiellement, cela revenait à une chose. Je disais, sous réserve d'être remis dans la bonne voie par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Brooks), que cette question de l'énergie dans les provinces Maritimes était fortement compliquée par la fierté locale et que c'était déjà un grand progrès d'avoir pu obtenir la collaboration de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. C'est d'ailleurs un hommage à rendre aux qualités de chef des deux hommes qui ont dirigé les négociations pour leurs provinces.

Pour ce qui est de la question d'inclure à la fois les ressources hydrauliques et l'énergie thermique, ils étaient tous deux d'accord; ils étaient tous deux fermement convaincus qu'il n'y a pas lieu d'assimiler ces deux sortes d'entreprises surtout parce que l'entreprise de Beechwood, au Nouveau-Brunswick, tient à cœur aux autorités provinciales, qui dans tous ces entretiens, se sont dites confiantes de pouvoir la mener à bien par leurs propres moyens. Comme je l'ai dit cet après-midi, elles ont réclamé un minimum d'aide, soit simplement huit ans pour couvrir la période d'émission de leurs propres obligations. Il est tout à leur honneur, à mon avis, de vouloir se passer autant que possible de l'aide fédérale ou d'une assistance provenant de toute autre source. Si l'on apportait une modification en ce sens au projet de loi, ce serait rompre la promesse que nous avons faite en discutant les conditions générales de l'accord.

Je désire ajouter autre chose à l'égard de l'inclusion des provinces de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Lorsqu'on leur a soumis la proposition pour la première fois, elles n'y avaient pas encore songé; les horizons plus vastes qu'entrevoient les hommes d'État de premier plan des provinces de l'Atlantique, qui commencent à se rendre